

2026-044



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 21 mars 2026 – Délibération n°044

Objet : ELECTION DU MAIRE

**Convocation envoyée,
affichée le : 16/03/2026**

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 27
Pouvoirs : 2
Votants : 29
Absents : 0

Résultats :

ELECTIONS

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice Frayssinet

Secrétaire de séance : Monsieur Paulin Niboulies

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT- ANTONIN - Paul BERGONNIER - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - René- Paul AVIGNON - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - NAYROLLES Chantal - LAURAIN Damien - ROZIERE Régine - de Lescure Jérôme - PRADEL Françoise

Liste des délibérations

affichée le : 24/03/2026 .

Absents : Mélina COUSI (a donné pouvoir à Amandine SAINT- ANTONIN) – André CARNAC (a donné pouvoir à Régine ROZIERE)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Président expose qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire est élu parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, et à la majorité relative au troisième tour si nécessaire.

Cette élection constitue une étape essentielle du processus d'installation du conseil municipal, le Maire étant chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal, de préparer et d'exécuter le budget, ainsi que de représenter la commune dans tous les actes de la vie civile. Il exerce également des fonctions propres au nom de l'État, notamment en matière d'état civil et de police administrative.

 

2026-044

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la désignation de deux assesseurs puis à l'élection du Maire, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Les deux assesseurs désignés sont Madame Elodie ROBIN et Monsieur René-Paul Avignon.

Il est procédé à un appel de candidature. Monsieur Fabrice FRAYSSINET est seul candidat. Il est ensuite procédé au vote : chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote ferme sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 25
- majorité absolue : 13

Madame Béatrice Giral-Viala a obtenu 2 voix,
Monsieur Fabrice Frayssinet a obtenu 23 voix soit la majorité absolue,

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L.2122-1 et suivants ;

Vu le résultat de l'élection ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : DE PROCLAMER Monsieur Fabrice Frayssinet Maire de la commune ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice Frayssinet

Le secrétaire de séance
Monsieur Paulin Niboulies

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

